



République Française
Commune de
68190 RAEDERSHEIM
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann-Guebwiller

ARRÊTÉ n°58/2025 du 08 octobre 2025
Portant temporairement limitation de la vitesse en agglomération
- Place de l'église -

Le Maire de la Commune de RAEDERSHEIM,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2542-1 à L2542-13 ;
Vu le code de la route, notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25 et R 413-1,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel modifié du 7 juin 1977,
Vu le code de la voirie routière et notamment le titre 1er (Dispositions communes aux voies du domaine public routier) et le titre III (Voirie départementale),

Considérant qu'à la demande des services de gendarmerie et suite à un accident de la circulation, il y a lieu de limiter la vitesse au droit de la zone concernée dans l'attente de l'intervention de l'expert judiciaire.

A R R Ê T É

Article 1 : A compter du 08 octobre 2025 et jusqu'au 31 octobre 2025, la vitesse de tous les véhicules circulant dans les deux sens sur la RD 4b est limitée à 20km/heure, sur la section comprise entre le n° 1 Place de l'église et le n° 5 Grand/Rue.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de la commune de Raedersheim

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Le secrétaire général des services, les agents de la force publique et toutes les personnes habilitées à constater les infractions à la police de la circulation sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- à la gendarmerie de Sultz,
- à la Brigade Verte,

Fait à RAEDERSHEIM, le 08 octobre 2025

Le Maire,
Jean-Pierre PELTIER